

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal

08 juin 2022

Etaient présents : LAUFERON Patrick, CARRION Pascal, DUCREUX Géraldine, LEBEAU Roland, SEGOND Bruno, GAUTHEY Agnès, LUC Frédérique, DEVELAY Franck, PERRAUDIN Franck, FLACELIERE Murielle, GIRARD Lionel, BERGER Michaël, MANIAS Virginie

Absents/excusés : BROCHOT Alain, DADA Coralie, GIRARD Lionel (pouvoir à DUCREUX Géraldine)

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

La séance est ouverte à 20h07

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2022

Approbation à l'unanimité

2) Redevance d'occupation du domaine public :

Calcul de la RODP 2022 pour la contribution 2023 au Fonds de Mutualisation Télécom :

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2022** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

Taux 2022 appliqués au patrimoine 31/12/2021 et correspondant à la Contribution 2023 au FMT	Artères (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	42.64	56.85	selon permission de voirie	28.43
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	1 421.36	1 421.36	selon permission de voirie	923.89

Compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie, ce montant s'établit comme suit :

ARTERES

Artères du domaine public routier :

En souterrain : 42.64 € X 35.741 kms = 1 524.00 €

En aérien : 56.85 € X 18.993 kms = 1 079.75

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE : 1 524.00 € + 1 079.75 € . = 2 603.75 € arrondi à 2 604€

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte **7032**.

La commune versera au titre de sa **contribution 2022** au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de **2 521.32 €** équivalente au produit total de la RODP versée par les opérateurs de télécommunication à la commune au cours de l'année **2021**.

Adoption à l'unanimité

3) Décision budgétaire modificative :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits ASSAINISSEMENT dont le détail figure ci-après :

Budget ASSAINISSEMENT : Décision modificative N° 1

- Chapitre 011 Article 6068 : – 200 €

- Chapitre 67 Article 673 : + 200 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve cette décision budgétaire modificative.

4) Sécurité incendie :

Suite à une réunion avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, un état des lieux des points d'eau incendie a été réalisé. Les points d'eau incendie (publics et privés) regroupent les poteaux et les bouches d'incendie ainsi que les points d'eau naturels ou artificiels – P.E.N.A. (réserves ouvertes, aériennes, enterrées ou souples, mares, étangs, cours d'eau).

Les réserves d'eau sur la commune sont restreintes : Etang Veneau et Martinet.

L'étang du Martinet est non matérialisable en réserve incendie. L'étang Veneau sera maintenu en réserve d'eau incendie. Des panneaux signalétiques vont être installés.

6 points d'eau incendie présentent actuellement un débit insuffisant non conforme à la norme NFS 62200.

Les vérifications sont réalisées annuellement dans le cadre d'un contrat signé avec Veolia. Des contrôles techniques périodiques ont pour objectif de s'assurer que chaque point d'eau incendie conserve ses caractéristiques, notamment sa condition hydraulique d'alimentation.

5) Point sur les travaux

Monsieur Segond présente les travaux en cours.

Les travaux de transformation de la grange en surface commerciale sont bien avancés. Il reste le placo et le carrelage à poser et l'électricité à faire. La fin des travaux est prévue pour la mi-août.

Les travaux du local de l'infirmière ont démarré ; le cloisonnement est commencé ;

Les cavurnes ont été installées au cimetière, le jardin des souvenirs a été aménagé. Une demande doit être faite en mairie pour les cendres. Les allées sont entretenues.

Au stade Roger Gèreau, le tunnel est couvert.

Le plafond de l'église a été repris suite au dégât des eaux.

Les devis pour la réfection de la voirie sont à la signature : les Cerisiers et la route de l'étang de Porleux.

L'installation de la chicane au lieu-dit Le Château se fera durant l'été.

Les travaux du lavoir ont commencé et sont arrêtés suite à un problème d'évacuation ; les travaux doivent reprendre prochainement.

6) Elections Législatives

Les élections se dérouleront dimanche 12/06 à la salle des fêtes et dimanche 19/06 à la mairie.

4 permanences sont organisées sur des plages de 2H30 de 08H00 à 18H00.

Le planning a été transmis aux élus.

7) Fête Patronale

Programme de la journée :

Brocante

Marché de producteurs

Animations pêche, football, petite restauration, buvette sur la journée.

Concert

Feu d'artifices

Le repas du soir est à réserver en mairie avant le 03/07 : plateau repas proposé par les associations à 12€ et réalisé par le restaurant Marie Boissy.

Communication sur les réseaux sociaux, presse locale, information relayée à tous les habitants par distribution de flyer dans les boîtes aux lettres.

59 bénévoles dont 15 élus seront présents sur la manifestation.

L'entrée est gratuite, la vente de tickets boissons et animations sera gérée par les conseillers ; le planning sera envoyé dans les jours qui viennent.

8) Retour des commissions

Commission embellissement : concours des maisons fleuries ; les bulletins d'inscriptions seront à envoyer avant le 31 août 2022. La commission va se réunir la semaine prochaine.

Commission bois : 11 affouages ont été réalisés ; le douzième a été abandonné et la personne concernée ne sera pas prioritaire. Ce douzième lot n'est donc plus attribué conformément au règlement mis en place.

Peupliers sur la parcelle soumise de l'ONF : la coupe est en cours de réalisation au croisement de la route de l'étang de Porleux.

Commission eau : suite au problème du mois d'avril, une réunion s'est tenue avec l'ARS.

Le taux de chlore est mesuré régulièrement afin de palier une éventuelle défaillance technique.

La mesure de la turbidité à 2 NFU doit être abaissée à 0,5 NFU au départ de la source ce qui va entraîner une diminution du nombre de jours de pompage dans le puit de la fontaine du fou.

Un point d'étape sera fait début octobre un an après l'installation des outils de mesure.

L'objectif reste d'assurer une distribution conforme de l'eau aux normes en vigueur et de maîtriser les investissements.

Fleurissement de la commune réalisé ; l'eau du lavoir sera à utiliser pour arroser les fleurs ; l'aménagement du lavoir reste à finaliser.

9) Questions Diverses

Kermesse de l'école : vendredi 10 juin à la salle des fêtes installation du barnum par les agents communaux.

Vente groupée de granulés : demande déclinée compte tenu de la manutention

Vente groupée de fioul : recensement des personnes intéressées pour négocier le prix et approvisionnement au mois d'août

Recensement 2023 : enquête du 19/01 au 18/02/2023 ; La 2^{ème} adjointe madame Ducreux est nommée coordonnateur communal.

Sa mission : être responsable de la préparation et du suivi de la collecte.

Elle sera nommée par arrêté du maire avant le 30 août 2022.

2 agents recenseurs seront recrutés d'ici décembre 2022.

La séance est levée à 22H50

La Secrétaire de séance,
Madame G raldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

